

*Emmanuel Picavet*

Uniwersytet w Paryżu

Université Panthéon-Sorbonne Paris

## RATIONALITÉ PRATIQUE ET CONSTRUCTION DU CONTEXTE DE LA DÉCISION\*

### Racjonalizm praktyczny a konstrukcja kontekstu decyzji

### Practical Rationalism and the Construction of the Decision's Context

Słowa kluczowe: Hume David, teoria decyzji, wybór, działanie, pragnienie, preferencja, akt woli, użyteczność, racjonalność instrumentalna.

Key words: Hume David, theory of decision, choice, action, desire, preference, volition, utility, instrumental rationality.

#### Streszczenie

Artykuł jest próbą syntezy istotnych problemów wyrosłych z nowego odczytania Hume'a z perspektywy współczesnej teorii decyzji. Kontrowersje dotyczą sposobu traktowania tego, co nowe w sytuacjach podejmowania decyzji. Uwzględnienie konstruktywnego wymiaru rozumu praktycznego może być rozpatrywane jako konsekwencja teorii decyzji.

#### Abstract

This article offers a synthesis of the substantial problems raised by new readings of Hume from the viewpoint of contemporary decision theory, and by new efforts to give a fresh expression to some of Hume's ideas in this context. It is argued that the controversies in the field basically revolve around the treatment of novelty in decision situations. The inclusion of the constructive dimension of practical reasoning can be viewed as a consequence of the interpretation tasks of decision theory, and the opposition to classical approaches seems unnecessary.

---

\* Ce texte est issu d'une présentation dans le cadre du séminaire CEPEN-CLERSE à l'Université de Lille-1 (France), Faculté des sciences économiques et sociales, le 24 janvier 2006. Je remercie les organisateurs et les participants, notamment Arnaud Berthoud, Benoît Lengaigne, Renaud Fillieule, Nicolas Postel et Richard Sobel pour la préparation de la séance, ainsi que pour leur accueil et leurs questions. Je remercie également André Lapidus et Laurent Jaffro pour leurs remarques écrites fort utiles. La présentation et l'article s'inscrivent dans les activités du projet DELICOM, dans lequel a été examiné le thème de la nouveauté des situations de décision (essentiellement dans des contextes politiques); le concours de l'Agence nationale de la recherche est mentionné avec reconnaissance (ANR - JC 05).

## Introduction

Dans un article de *L'Année sociologique* en 2000, André Lapidus présentait une remarquable relecture de David Hume, visant à faire ressortir l'originalité et la portée de sa théorie des passions, en particulier en ce qu'elle regarde la configuration des préférences et des choix. La très riche analyse d'A. Lapidus, qui utilisait des sources très variées, était clairement orientée par la recherche d'une meilleure compréhension de la contribution de Hume aux sciences économiques<sup>1</sup>. A. Lapidus et Marc-Arthur Diaye [2005a] ont ensuite tiré parti de la lecture critique de Hume pour développer une approche spécifique en théorie de la décision.

Robert Sugden [2005] est intervenu dans le débat à la suite de la publication de l'étude commune de M-A. Diaye et A. Lapidus, suscitant une réponse des auteurs [2005b]. J'avais moi-même présenté après R. Sugden, une esquisse de la contribution de Hume à l'explication des choix en situation de risque (tirant les conséquences de la fameuse thèse de subordination de la raison aux passions)<sup>2</sup>. Une contribution que l'on oppose typiquement à l'approche kantienne de la rationalité et qui semble communiquer avec les élaborations postérieures en économie ou, d'une manière plus générale, dans la théorie du choix rationnel.

R.Sugden et moi-même avons cherché chez Hume, selon A. Lapidus, „une grille de lecture des controverses sur la théorie du choix” (idem, p. 12); A. Lapidus, lui, cherche à „dégager, dans l'œuvre d'un auteur du XVIIIe siècle, les éléments constitutifs d'une analyse qui pourra évoquer certains développements ultérieurs, sans pour cela s'y laisser réduire” (ibidem, p. 12). Il reste à examiner dans quelle mesure les deux démarches décrites se distinguent *a priori* (i.e. avant même que l'on connaisse leurs résultats) l'une de l'autre. L'argument suivant pourrait brouiller les pistes: si la référence à Hume peut en effet fournir une grille de lecture pour aborder certaines discussions contem-

<sup>1</sup> Les conclusions d'A. Lapidus ont par ailleurs été reprises et développées par Hélène Landemore [2004] dans le cadre d'un examen de la philosophie du probable chez Hume (voir p. 84 sq.).

<sup>2</sup> Mon commentaire de Hume tirait explicitement parti de l'étude antérieure de R. Sugden et tentait d'en éprouver les conclusions. Le test était positif: je trouvais qu'en effet, comme l'avait écrit R. Sugden, il y avait de nombreux points de correspondance entre la théorie des passions de Hume et la manière d'aborder la formation des préférences dans la théorie du choix rationnel. Dans ma thèse (et dans le livre qui en est sorti), l'analyse des positions de Hume et de ce qu'il peut y avoir de durable dans sa contribution à l'étude de cette question apparaissait motivée en premier lieu par la question de l'indifférence aux fins dans un modèle instrumental de la rationalité et, en second lieu, par celle d'une séparation de principe entre croyances et désirs. Mais au-delà de ces questions spécialisées, mon intérêt pour la contribution de Hume venait aussi du débat sur le rapport entre causes et raisons de l'action.

poraines, c'est bien parce que l'on peut trouver grâce à cette référence des arguments qu'il n'est pas si aisé de dériver des théories contemporaines.

Mais il se peut que la caractérisation par A. Lapidus de ma référence à Hume soit en fait trop généreuse pour moi: j'ai cherché chez Hume, plutôt que des éléments permettant de faire des choix dans les controverses contemporaines, des réflexions bien formulées capables de faire ressortir ce qu'il y a de convaincant dans le socle commun des théories classiques. Aussi n'ai-je pas l'intention de contester l'aspect général de la critique – celui qui concerne la démarche même et la comparaison d'une approche „interne” (qu'A. Lapidus et M.-A. Diaye souhaitent aussi *prospective*, ce qui se confirme dans l'élaboration ultérieure d'une théorie néo-humienne de la décision) et d'une approche „rétrospective” de la contribution de Hume (la mienne, qui est par ailleurs conforme à mes préférences personnelles concernant la manière d'aborder les rapports entre théorie et histoire des doctrines<sup>3</sup>).

Ce qui est surtout intéressant dans ce débat – me semble-t-il – ce sont les raisons de l'intérêt suscité par l'approche de Hume chez des économistes (A. Lapidus, Marc-Arthur Diaye) qui souhaitent dépasser certaines limitations qu'ils attribuent à la théorie économique traditionnelle et à ses fondements décisionnels classiques. C'est sur ce terrain que je souhaite intervenir dans le débat, derechef conformément à ma conception générale de l'intérêt théorique qu'il y a à examiner des doctrines du passé.

Le point de vue que je défendrai est, en résumé, le suivant. La piste que l'on cherche à suivre à partir de Hume est en effet une piste très intéressante, que l'on trouve développée aussi d'une autre manière dans des analyses du choix „au cas par cas” (*case-based reasoning* chez Itzhak Gilboa et David Schmeidler [1995]) et dans l'analyse de l'interaction sociale autour de „cas nouveaux” (chez David Kreps, Randall Calvert et James Johnson). Il existe par ailleurs des recherches approfondies sur la théorie des préférences imparfaites, qui recourent sur certains points les préoccupations exprimées par A. Lapidus (v. la thèse de Raphaël Giraud [2004])<sup>4</sup>. Mais la reconnaissance de cette piste ne conduit pas nécessairement à situer Hume très loin de la théorie classique de la décision.

<sup>3</sup> J'ai exprimé cette conception dans mes [1995] (Essai 1) et [2001].

<sup>4</sup> La thèse de R. Giraud examine notamment les raisons de remettre en cause l'exhaustivité au sens suivant.

Définition 0.1: „Nous dirons qu'un problème de décision X est une représentation exhaustive d'une situation de décision S si la définition de X incorpore tous les aspects de la situation S que l'individu devant prendre une décision dans cette situation considère comme pertinente pour sa décision” (ce qui est une composante de la définition d'un modèle „normal” de décision – définition 0.2) (R. Giraud [2004], p. 8).

Il n'y a pas de solidarité nécessaire entre, d'une part, l'ambition de développer d'une manière nouvelle certaines voies ouvertes à l'analyse par Hume et, d'autre part, la critique du rapprochement entre la théorie de Hume et la théorie classique du choix rationnel autour de certaines questions. En effet, la théorie classique donne une place assez grande à la construction par la raison de la situation de choix. Cela apparaît nettement dès lors que l'on ne désolidarise pas la théorie des tâches d'interprétation qui en permettent l'application à l'explication de l'action. J'argumenterai ici en ce sens.

## I. Lignes de force et fécondité de la relecture de Hume

### 1. Contexte passionnel et décision

A. Lapidus souligne la distance qu'il y a entre la passion d'une part, et d'autre part les fins poursuivies par les agents (qui se révèlent dans leurs préférences manifestées à l'occasion des choix). Ce qui est directement impliqué dans les situations de choix, c'est le désir, l'aversion, la volition. La lecture d'A. Lapidus privilégie le *travail constructif de la raison*, qui intervient pour achever „pour chaque configuration passionnelle, la construction de l'ensemble d'objets sur lequel portent ces préférences et déterminer les propriétés de ces dernières” (ibidem, p. 13). A. Lapidus écrit (p. 16) que le processus mental (qui conduit de la configuration passionnelle à l'action) „constitue les objets susceptibles d'être mobilisés par l'action”, ce qui semble assez proche de la manière dont la théorie émergente des préférences imparfaites étudie la manière dont la configuration psychologique particulière à un individu à un moment donné (son „état d'esprit”) détermine ses „façons possibles de percevoir les alternatives” (R. Giraud [2004] p. 71)<sup>5</sup>. Ce qui intéresse A. Lapidus au premier chef chez Hume, c'est que ce dernier ne propose pas de système de décision inféodé à une liste prédéfinie de biens ou objets („une nomenclature extérieure d'objets qui le feront réagir et susciteront plus ou moins de plaisir”, ibidem, p. 15); plutôt

---

<sup>5</sup> R. Giraud écrit encore (op. cit., p. 71), pour fixer l'interprétation de l'hypothèse de „préférences-noyau” complétées par des critères subjectifs implicites permettant de déterminer „un point de vue particulier sur les objets considérés”: „Le fait pour un individu de se trouver dans un certain état d'esprit peut en effet affecter sa perception de l'environnement, et en particulier des alternatives au sujet desquelles il doit prendre une décision” (v. aussi p. 144 sq.). R. Giraud rapproche (p.114) ce type d'analyse de la description fournie par Le Menestrel et Van Wassenhove [2001]: „[...] un individu concret ne perçoit jamais les objets d'une façon indépendante de la façon dont son appareil perceptif détermine le mode d'apparition de l'objet pour la conscience”.

un processus constructif: c'est la configuration passionnelle qui construit l'état du monde de référence<sup>6</sup>.

Un autre aspect notable de la relecture de Hume chez A. Lapidus (dans le prolongement des recherches de Don Garrett) est l'insistance bien justifiée sur la dimension „cognitive” de la raison (celle qui concerne les processus mentaux spontanés plutôt que délibérés), qui coexiste sans confusion avec sa dimension normative, qui concerne les „relations philosophiques” et qui permet d'envisager la recherche de fondements pour certaines conclusions. Cela permet de rappeler qu'„aucune appréciation relative aux motifs du choix ne saurait compromettre sa rationalité” (p. 23-24), si l'on entend par rationalité simplement le fait qu'un service soit rendu aux passions (qui sont les vrais déterminantes de l'action chez Hume) par une faculté cognitive (la raison). Si par contre on retient une conception normative du choix rationnel, alors c'est que l'on envisage la raison en tant qu'arbitre de relations philosophiques, et la perspective est tout autre.

Il semble bien justifié en effet de distinguer ces deux perspectives, qui recourent deux types familiers de recours à des modèles de décision: d'un côté, la théorie de la décision a bien l'ambition de fournir des références normatives pour la décision; d'un autre côté, elle accueille des recherches qui visent à projeter sur un modèle (qui sélectionne les aspects de la réalité qui sont étudiés) les mécanismes psychologiques de la prise de décision<sup>7</sup>. Je suis également tout

---

<sup>6</sup> Selon la critique de l'approche Diaye-Lapidus développée par R. Sugden [2005], – une critique qui vise aussi à confirmer la déconnexion entre la théorie humienne et les exigences de rationalité au sens de la théorie du choix rationnel – la présence d'effets de cadrage et les associations d'idées qui interviennent à ce niveau menacent la satisfaction d'exigences très minimales de rationalité (R. Sugden [2005], p. 115). „Thus, at any moment, the strength of a person's desire for something varies with the vivacity of his mental conception of it at that moment, and is affected by associations of ideas that may be independent of the pleasure that can be derived from it”.

Dès lors, des facteurs auront un rôle causal, que l'on ne pourra présenter en même temps comme des raisons – ce qui est le propre des effets de cadrage.

La critique de Sugden est développée dans le cadre conceptuel des fonctions de choix, tandis que Diaye et Lapidus [2005b] retiennent une approche des désirs en termes de relations de préférence et, en toute hypothèse, insistent en retour sur la nécessité de lier choix et préférences pour discuter du modèle implicite de rationalité chez Hume (parce qu'il est difficile, dans une approche humienne, d'aborder le désir en termes de fonction de choix – le désir gouvernant la volition n'étant que la dernière étape du processus de choix).

<sup>7</sup> La perspective normative, bien entendu, n'est pas absente chez Hume mais elle prend des formes manifestement très éloignées du traitement habituel des questions de rationalité dans la théorie du choix rationnel. H. Landemore (qui, de son côté, semble avoir quelque réticence à inscrire franchement l'approche de Hume dans le cadre d'une théorie du choix passionnel) suggère ainsi ([2004], p. 9) que le caractère raisonnable des actes selon Hume provient de la faculté de la raison „à faire prédominer, même si c'est par une voie indirecte et d'une manière oblique et artificielle [...] ce que Hume appelle les „passions calmes”. A la suite des analyses d'A. Lapidus, H. Landemore met en avant deux cas typiques de la correction rationnelle des

à fait en accord avec la manière dont A. Lapidus (ibidem, p. 27) et Diaye et Lapidus [2005a] (p. 97) marquent la distance entre l'approche de Hume et une approche authentiquement calculatoire de la rationalité.

## 2. Les sources d'erreur et les leçons à en tirer

Les passions peuvent nous conduire à l'erreur dans l'établissement des preuves dans les relations de cause à effet. En particulier (*Traité de la nature humaine*<sup>8</sup>, II; Lapidus p. 28): quand une passion se fonde sur une supposition fautive; ou quand elle choisit des moyens inappropriés pour la fin projetée. A. Lapidus, à partir de l'exemple humien du désir pour un fruit (désir qui peut cesser si l'on me persuade qu'il n'est pas bon), rappelle à bon droit que chez Hume, le désir pour les objets n'est pas indépendant de la raison. Il en tire une conclusion plus générale: „Ce qui est structuré à travers des préférences, et qui ne semble pas pouvoir être remis en cause, ce sont des aptitudes à produire des plaisirs, à travers l'idée que nous en avons, et non des objets” (p. 28) – ce qui serait à rapprocher de l'approche de Lancaster des biens économiques, en termes de caractéristiques (en particulier, de capacités à produire des effets favorables).

Il me semble qu'ici, la lecture d'A. Lapidus concerne, sous le label des „préférences”, non pas les préférences pour les états du monde pertinents ultimes (celles qui nous font ordonner différentes expériences représentées par l'imagination à l'aide de comparaisons avec des expériences déjà réalisées – par exemple manger un fruit excellent et manger un mauvais fruit, moins bon) mais plutôt les préférences pour les actions elles-mêmes (par exemple, tendre la main pour prendre le fruit et le manger, ou bien faire autre chose) telles qu'elles se manifestent à stade donné de la délibération (et spécialement, à l'issue de la délibération). En théorie de la décision, ce terrain est celui de la construction d'évaluations des actes, d'une manière qui tienne compte des aléas et de l'ignorance des agents. Autrement dit, d'une manière qui puisse tout à la fois servir à expliquer, à justifier ou à prédire ce que les agents désirent faire (et les actions elles-mêmes, interprétables en termes de satisfaction de ces désirs – par exemple l'action de prendre le fruit associée au désir de prendre le fruit).

---

jugements ou opinions accompagnant les passions, selon Hume: „La première source d'erreur provient de ce que la passion se fonde sur une supposition fautive. [...] La deuxième source d'erreur [...] réside dans l'inadéquation des moyens à une fin donnée” (H.Landemore [2004] pp. 97-98).

<sup>8</sup> J'utiliserai à l'occasion la notation abrégée TNH (et de même, DP pour la *Dissertation sur les passions*).

Ce que vient utilement rappeler la relecture de Hume par A. Lapidus, c'est que le désir qui est à coupler avec l'action (interprétée comme satisfaction d'un désir finalement prédominant) n'est pas réductible à l'anticipation d'une expérience particulière; c'est une orientation plus complexe de la pratique vers l'obtention d'une certaine expérience, et cette orientation peut envelopper de l'ignorance, de l'incertitude et diverses manières de mettre en correspondance ce que l'on espère et ce que l'on veut faire. C'est pourquoi, aussi, elle peut se modifier si l'information devient meilleure. Par rapport à l'approche ultérieure de Marshall qui est habituellement citée à l'appui de l'application de la théorie de l'utilité à des objets de toute sorte (approche selon laquelle l'utilité est simplement ce qui finalise l'action), l'approche de Hume représente en quelque sorte une voie médiane, qui développe l'hypothèse d'un rôle déterminant de l'anticipation de plaisir dans la formation des préférences, sans pour autant aller jusqu'à coupler cette anticipation avec les préférences si étroitement que le degré d'influence de la première sur les secondes fournisse la mesure du plaisir subjectif attendu<sup>9</sup>.

Mais l'existence d'une construction passionnelle n'apparaît pas suffisante, en l'occurrence, pour creuser un fossé entre l'approche humienne et l'approche de la théorie de la décision puisque dans cette dernière également, il y a une construction du désir (typiquement, l'utilité espérée) associée aux différentes actions possibles, et une construction préalable (qu'il est nécessaire d'admettre pour l'interprétation de la théorie) des objets suscitant l'intérêt du décideur. La conviction au sujet de l'existence d'un tel fossé m'apparaît liée à l'orientation psychologisante présente en théorie de la décision, qui conduit à chercher dans les éléments de son cadre d'analyse et dans ses postulats autant de pensées à travers lesquelles l'agent passerait avant de prendre sa décision (d'une manière qui apparaît alors, de façon compréhensible, trop schématique, trop éloignée du processus même de l'esprit humain, etc.). Mais il me semble que cela conduit à s'installer sur un terrain qui n'est pas celui de la théorie de la décision proprement dite.

Il est vrai que la théorie de Hume est largement psychologique, comme le rappellent fort à propos Marc-Arthur Diaye et André Lapidus. Mais cela n'annule pas l'influence de l'approche de Hume sur la constitution ultérieure d'une théorie qui, elle, n'est pas psychologique. Et surtout, il ne faut pas oublier que la pertinence de l'application de la théorie classique à l'explication de l'action doit, selon toute vraisemblance, faire intervenir au moins implicitement une *interprétation*, par laquelle les données de la théorie sont identifiées aux résultats de procédures psychologiques chez les acteurs. La chose importante, pour la théorie de la décision telle qu'on la conçoit d'ordinaire, est que ces

---

<sup>9</sup> Je rejoins ici A. Lapidus (*ibidem*, p. 51).

procédures elles-mêmes n'ont pas à se trouver reflétées dans la théorie, sauf si l'on opte pour une approche franchement psychologique<sup>10</sup>.

### 3. Les propriétés des préférences

La relecture de Hume va de pair avec la recherche d'un nouveau point de vue sur les propriétés que l'on prête habituellement aux préférences. Elle montrerait que „la conception des préférences qui se dégage de l'œuvre de Hume est plus proche encore qu'on ne l'imaginait des théories modernes du choix rationnel” (ibidem, p. 32). A. Lapidus remarque d'abord (p. 18) que si l'on assimile l'ensemble des combinaisons d'objets investis par le désir à une première ébauche d'ensemble sur lequel on définit les préférences, alors on a automatiquement la réflexivité et la complétude, puisque c'est seulement à la faveur de manières concrètes d'investir de passion successivement une pluralité d'objets que se trouve construit l'ensemble en question.

Puis, à la faveur d'une réévaluation (positive) de la possibilité d'une intervention de la raison démonstrative dans la mise en place d'une configuration passionnelle chez Hume, l'auteur suggère qu'une certaine préfiguration des propriétés de réflexivité, symétrie (pour les raisons déjà indiquées) et surtout *transitivité* (ou à tout le moins *acyclicité*) des préférences est effectivement présente chez Hume.

A première vue, le domaine des idées est celui du raisonnement démonstratif, qui serait pour cette raison complètement étranger à la volition, opérant dans le monde des réalités. Plusieurs passages de TNH, II et de DP semblent le confirmer. Mais A. Lapidus identifie à ce propos une „rhétorique” (p. 30), qui forcerait le trait et qui serait à rectifier car, tout d'abord, Hume concède que les mathématiques et l'arithmétique rendent des services aux activités mécaniques ou à celles du marchand. Ce qui correspond bien à un recours aux démonstrations dans le cadre d'activités finalisées par des désirs ou passions (TNH, II). Sur ce point, la rectification est en effet nécessaire, au moins sous la forme d'une concession renvoyant à un rôle accessoire de la raison. Au fond, il s'agit seulement du rôle du calcul dans l'identification des relations causales et donc des actions apprivoisées.

<sup>10</sup> Certaines approches cognitivistes se situent à ces confins sans toutefois renoncer à la dimension „formalisatrice” de la théorie classique. C'est en particulier le cas des approches en termes de rationalité limitée qui mettent l'accent sur les limites des procédures inférentielles des agents humains et qui, au lieu de remplacer la mise en forme théorique par la simulation ou la description psychologique, renforcent au contraire l'appareil technique de la théorie classique par des modules issus de la logique ou de la théorie de la calculabilité. Voir la synthèse critique récente de M. Cozic [2005].

A. Lapidus propose d'aller plus loin, en s'appuyant sur TNH, I pour renégocier les rapports entre relations d'idées et relations de fait. Il faudrait partir du principe (posé en TNH, I) d'après lequel ce qui est contradictoire dans les idées est aussi impossible dans les faits<sup>11</sup>. Dès lors, une révision de nos idées des objets pourrait être impliquée dans une révision de nos préférences, si nous formons une conclusion impossible au sujet des objets. L'idée générale est donc que si nous formons des idées contradictoires au sujet de nos préférences, alors nous devrions réviser notre idée des objets concernés (i.e. ceux sur lesquels portent nos préférences).

L'exemple donné par A. Lapidus est le suivant. Si on en vient à penser simultanément :

- une séquence d'échanges conduisant à céder x au profit de y
- une séquence d'échanges conduisant à céder y au profit de x,

alors il s'agit d'une impossibilité dans les faits qui conduit à suspecter une contradiction dans les idées, due à une représentation inadéquate des objets par nos idées. Dans un contexte comme celui de la philosophie de Hume, il y aurait donc place pour une argumentation normative opposable aux préférences cycliques (comme sur le versant normatif de la théorie de la décision moderne). On pourrait en effet, si l'on suit A. Lapidus (p. 31), s'appuyer sur l'impossibilité de considérer un même principe comme l'effet et comme la cause d'un autre, ce qui est pour Hume une proposition certaine (intuitive ou démonstrative)<sup>12</sup>.

Par ailleurs, il est effectivement intéressant de chercher chez Hume le modèle d'une révision de nos idées des choses qui pourrait nous conduire à rétablir des formes de cohérence dans les choix. Cela se comprend bien, au demeurant, au vu de préoccupations théoriques contemporaines comme celles d'A. Lapidus et M-A. Diaye. Le problème que j'aperçois est principalement la difficulté d'assimiler la séquence mentionnée à une contradiction. Comme il s'agit de deux séquences d'échanges (et non une seule), elles ne peuvent avoir lieu en même temps. Or – précisément si l'on retient le schéma de détermination graduelle des objets de la préférence dans la transition entre configurations passionnelles – il est parfaitement possible qu'un agent s'engage dans une séquence du premier type puis dans une séquence du second type. Pour que cela soit rigoureusement impossible, il faudrait admettre une liaison rigide entre préférences et choix qu'exclut par avance l'idée d'une détermination graduelle des objets de la préférence. Il me semble qu'A. Lapidus reconnaît lui-même cette difficulté, et donc l'écart entre ce qu'il peut tirer de Hume et ce qu'il entend faire lui-même de manière indépendante, lorsqu'il écrit: „L'analogie entre

<sup>11</sup> Cette approche est également rappelée, sans être exploitée, dans Diaye et Lapidus [2005a], p. 100.

<sup>12</sup> Je remercie A. Lapidus pour des précisions sur ses intentions à ce propos.

la présentation de Hume et celle qui nous est aujourd'hui familière ne vaut que pour une configuration passionnelle donnée, chaque configuration pouvant s'interpréter comme un contexte de choix associé à une relation de préférence – et non à un mécanisme de choix susceptible de s'écarter d'une structure unique de préférences – qui lui serait spécifique" (ibidem, p. 32).

Pourrait-on aller plus loin en considérant que la première séquence témoigne d'un pouvoir en l'agent, qui est de choisir  $y$  plutôt que  $x$  lorsque  $x$  et  $y$  sont disponibles, et qui devrait s'exprimer de manière uniforme dans l'expérience? Alors il faudrait mobiliser cet argument de Hume: de l'expérience passée, on peut tirer tout au plus (si l'on y tient vraiment) l'idée d'un pouvoir qui est responsable de ce que l'on a observé; mais en aucune manière l'idée d'un pouvoir qui devrait se manifester dans une *autre* expérience (comme celle de la deuxième séquence, ici).

On peut aussi retenir de Hume l'argument d'après lequel il est possible qu'une différence très petite dans les bénéfices ne cause aucune différence dans l'ordre des passions, ce qui se laisse réinterpréter sans grand problème en termes contemporains, si l'on dit que la composante symétrique de la relation de préférence (typiquement interprétée comme une relation d'indifférence entre des objets possibles du choix) peut ne pas être transitive. Comme le rappelle A. Lapidus (ibidem, p. 49), c'est ce que l'on trouve conceptualisé chez R. D. Luce [1956] à travers la relation de „quasi-ordre”, souvent mentionnée en théorie de l'utilité et dans la théorie des choix collectifs. Dans l'approche de Diaye et Lapidus [2005a], la transitivité est par ailleurs reconstituée comme possibilité de rationalisation des choix par une relation de préférence transitive, en conformité avec un algorithme constructif incorporant un mécanisme de stabilisation des préférences (découlant lui-même d'hypothèses psychologiques dérivant de Hume)<sup>13</sup>.

## II. Structure et interprétation de la théorie de la décision

Il me semble que l'un des aspects utiles de la controverse sur la lecture de Hume est de conduire à examiner dans quelle mesure la théorie de la décision telle que nous la connaissons est en mesure de fournir un cadre conceptuel adaptable à diverses descriptions de la prise de décision. Il me semble qu'elle offre en effet suffisamment de flexibilité pour s'adapter à des aperçus dont nous sommes redevables à Hume. Mais, par ailleurs, elle est marquée par un souci

<sup>13</sup> Les auteurs réaffirment par cette voie l'opportunité de saisir la transitivité ou des propriétés reliées (habituellement plus faibles) comme produite – le cas échéant – par un processus psychologique qui est ce qu'il est (Diaye et Lapidus [2005a], p. 91).

de systématisation et de cohérence qui rend probablement inévitable un écart par rapport à des descriptions courantes ou anciennes, moins systématiques.

## 1. Rappel de quelques points qui motivent effectivement un rapprochement avec la théorie moderne

### Les objets du désir et de l'aversion

Les textes de Hume contiennent de nombreux développements qui, rétrospectivement, apparaissent comme des anticipations de l'utilitarisme classique d'une part, de l'analyse économique post-parétienne (anti-utilitariste) d'autre part. Par exemple, comme le rappelle utilement A. Lapidus (ibidem, p. 37), Hume accueille sans réserve la comparaison de plaisirs suscités par les objets les plus dissemblables, ce qui est régulièrement reproché tant à l'utilitarisme qu'à la théorie économique ordinaliste (voire, comme chez John Searle dans *La Construction de la réalité sociale*, à l'ensemble des approches décisionnelles qui admettent un principe de continuité dans les préférences). De même, ses considérations sur l'aspect intertemporel des préférences apparaissent rétrospectivement comme des anticipations de la théorie moderne des choix intertemporels avec application d'un taux de dépréciation des bénéfices futurs.

Plus particulièrement, la théorie humienne de la transition entre passion calme et passion violente, finement analysée par A. Lapidus (ibidem, p. 47) peut apparaître comme une anticipation de la théorie de la patience ou de l'impatience (appréhendées à travers la détermination endogène du taux d'actualisation) proposée par Gary Becker et Casey Mulligan [1997]<sup>14</sup> – théorie qui, si elle s'éloigne de Hume par l'insistance sur le choix calculé, s'en rapproche néanmoins de façon déterminante par le rôle décisif accordé à la *vivacité* de la représentation des plaisirs futurs (vivacité qui résulte notamment des choix et expériences des agents).

Chez Hume, l'anticipation d'un plaisir ou d'une douleur (provoqués par un objet et suscitant l'investissement affectif) fait émerger deux passions directes symétriques, le *désir* et l'*aversion*. C'est du désir et de l'aversion que naît la *volition*. Dans ce processus, comme le souligne justement A. Lapidus, plaisir et douleur (associés à l'objet du désir) n'interviennent pas comme impressions, mais comme *idées* (copies des impressions). Cela va de soi, puisqu'il s'agit ici d'anticipation, non pas d'expérience directe et cette distinction, convenons-en avec A. Lapidus (ibidem, p. 40) n'est pas de pure forme.

---

<sup>14</sup> Cette approche de la patience ne paraît pas avoir atteint une position de monopole en économie; on trouve une approche de la patience limitée au cas-limite de l'absence de pertinence de la situation temporelle des flux d'expériences, dans R. Giraud [2004], p. 43-44.

A. Lapidus souligne (ibidem, p. 16) le fait que l'objet considéré est „engagé” dans la „configuration passionnelle” initiale. C'est la passion qui désigne l'objet que le désir ou l'aversion investit, et désigne donc aussi (selon le point de vue hédoniste qui prévaut tout au moins dans DP) le chemin du plaisir vers le désir. Mais cela ne me semble pas indiquer une originalité fondamentale de l'approche de Hume. Dans la théorie économique usuelle, bien sûr, on ne mentionne pas forcément une „passion” derrière les biens que l'on énumère; mais on ne mentionne ces biens que parce que l'on sait que ce sont des biens qui, à l'occasion d'un certain rapport (d'usage, de consommation, de possession, de comparaison avec autrui...) avec un sujet (le consommateur par exemple), affectent ce sujet. Il me semble qu'aux mots près, c'est rigoureusement la même chose.

Pour confirmer cette identité, reprenons l'exemple d'A. Lapidus (p. 17-18) et de Hume (TNH II) : l'orgueilleux et l'externalité (négative) que constituent pour lui les biens détenus par autrui. Selon la lecture d'A.Lapidus: „Ces quantités ou ces variations de quantités détenues par autrui ne relèvent pas d'un ensemble sur lequel s'exerceraient nos préférences. Elles sont, au contraire, constitutives d'une configuration passionnelle dominée par l'orgueil, dont émergeront, à travers nos désirs et nos aversions, les objets sur lesquels portent nos préférences”.

On n'aurait donc pas un couple formé par des préférences données et des objets externes; plutôt, la constitution d'objets par les passions, d'une manière qui fait évoluer la configuration passionnelle.

C'est une manière effectivement très intuitive de décrire les choses, mais quelle différence cela fait-il vraiment avec la manière courante de faire en économie ou en théorie de la décision? Il me semble que la différence n'est pas si grande. En fait, l'analyse économique des externalités suppose qu'un certain processus psychologique a eu lieu, par lequel les agents ont pris intérêt à certaines choses. On suppose – le plus souvent, tacitement – que ce processus s'est suffisamment stabilisé pour que l'on puisse traiter cet intérêt comme une donnée. C'est alors que l'analyse proprement économique commence. Mais le fait qu'elle commence n'annule pas d'éventuels processus antérieurs qu'elle choisit simplement de ne pas étudier (les laissant à la psychologie et à la sociologie).

### **Le raisonnement sur la base d'anticipations et l'espérance d'utilité**

Par ailleurs, il demeure que Hume a effectivement identifié le raisonnement qui motive le recours à une représentation des choix en termes d'utilité espérée. Or, de fait, l'utilisation de la théorie classique suppose des interprétations de ce genre si on y cherche une explication des choix des agents sociaux (comme y invite un certain courant de l'individualisme méthodologique). C'est cela que j'avais voulu indiquer en soulignant la proximité des analyses de Hume et de

celles que fournit la théorie de l'espérance d'utilité<sup>15</sup>. Il demeure exact que les arguments textuels, ainsi que le souligne A. Lapidus (*ibidem*, p. 55) sont insuffisants pour dissiper toutes les réticences possibles quant à l'origine humienne de la propriété de linéarité par rapport aux probabilités. Remarquons toutefois qu'A. Lapidus va jusqu'à admettre la préfiguration humienne de l'hypothèse de préférences localement conformes à l'hypothèse d'utilité espérée (comme dans la théorie de M. Machina), laquelle n'implique pas, mais n'exclut certes pas non plus, l'hypothèse de l'utilité espérée<sup>16</sup>. Sans contester sur ce point la lecture proposée par A. Lapidus, j'observe seulement que sa critique comporte des concessions et que ces dernières reflètent au fond le poids relatif que le lecteur veut bien accorder à différents textes: il est vrai que certains textes de l'auteur sont plus précis, et par là plus intéressants que d'autres. Il me semble, personnellement, que c'est précisément le cas pour les textes dans lesquels la préfiguration de l'hypothèse d'espérance d'utilité apparaît le plus nettement.

Par ailleurs, A. Lapidus (*ibidem*, p. 67) retrouve par ses propres voies (à partir de l'opposition entre les règles générales du philosophe et celles du vulgaire) la crédibilité de l'attribution à Hume de raisonnements en forme d'espérance d'utilité. J'observerai seulement, en ce qui me concerne, que si vraiment le philosophe humien se préoccupe de suivre des règles qui „évitent les distorsions des probabilités introduites par la plus ou moins grande crédibilité associée à chaque vue de l'imagination” (*ibidem*), c'est qu'il doit avoir en vue une relation simple, probablement linéaire, entre bénéfices et probabilités (étant entendu que l'on n'a de raison précise d'attribuer à Hume ni la préfiguration d'une théorie spéciale prévoyant une liaison non linéaire entre bénéfices et probabilités dans la formation d'une fonction-objectif, ni la préfiguration d'une théorie de l'espérance d'utilité tolérant des déformations systématiques des probabilités<sup>17</sup>).

<sup>15</sup> Sur ce point, A. Lapidus (*ibidem*, p. 55) rapproche mon commentaire de celui de J-P. Cléro [1998].

<sup>16</sup> Pour nous qui écrivons après la „crise” engendrée par les paradoxes empiriques de la décision individuelle (v. notamment Th. Martin, dir. [2003]), un intérêt considérable s'attache à la possibilité qu'il y ait *localement* respect de l'utilité espérée, et pourtant pas *globalement*. Mais à l'époque de Hume, un intérêt spécifique s'attachait certainement plutôt à la formation d'une hypothèse globale du genre „utilité espérée” à partir de l'observation „locale” de variations prenant cette forme, d'une manière éventuellement susceptible de donner lieu à généralisation sur tout un système de préférences.

<sup>17</sup> On doit au contraire insister sur le rôle de la raison dans la pesée des probabilités en jeu, comme le souligne H. Landemore ([2004], p. 101, p. 112).

## 2. La dimension constructive de la théorie classique

### Causalité et construction des éléments du choix

Hume, en TNH, II explique qu'une émotion „embrasse tout ce qui se trouve en connexion avec l'objet d'origine selon la relation de cause à effet” (cité par Lapidus, *ibidem*, p. 15). Or, la définition même d'un problème de décision suppose également que l'on se décide au sujet des liens de causalité. Les théories dites „causales” visent justement à rétablir ce lien pour autant qu'on le croie distendu en quelque manière dans d'autres théories.

La construction des actes, dans la théorie moderne de la décision, est une construction qui se superpose aux états „ultimes” du monde (ceux qui procurent la satisfaction plus ou moins grande des préférences, ou, dans les termes de l'époque de Hume, le plaisir ou la peine); elle suppose le *repérage des causes maîtrisables* par l'agent des phénomènes ou expériences qui l'intéressent. Or, sous sa forme la plus classique (la théorie bayésienne telle que formalisée par Leonard Savage), la théorie de la décision comporte une référence à un principe important (souvent affaibli ou laissé de côté dans les théories postérieures), le *principe de la chose sûre* (que l'on trouve exprimé dans le postulat P2 de Savage). Or, ce principe se prête à une interprétation naturelle en termes de perspective causale de l'agent rationnel sur sa propre action.

Que dit, en substance, ce principe? Il nous dit que si deux actes (assimilés par la théorie à des loteries) ont des conséquences identiques dans certains états du monde, alors l'ordre de préférence entre ces deux actes ne change pas si l'on modifie *ensemble* les conséquences correspondant à ces états du monde, de telle sorte que les deux nouveaux actes ainsi obtenus ne diffèrent toujours pas l'un de l'autre du point de vue des conséquences associées à ces états du monde. Cela s'interprète assez naturellement dans les termes suivants: l'agent rationnel, au moment de comparer entre elles des actions possibles, ne se soucie que de ce qui, dans ses choix, „fait une différence” pour lui. Il serait irrationnel, *d'un point de vue instrumental*, que ses choix soient influencés par des considérations sans rapport avec l'aptitude de ses choix à „faire une différence” dans sa propre vie. On peut ainsi considérer qu'un axiome tel que celui de la chose sûre traduit une exigence minimale de rationalité instrumentale, ou de repérage de l'incidence causale des décisions, dans un contexte de choix dans l'incertain<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> De son côté, A. Lapidus, dans le sillage d'analyses de Paul Samuelson, cite le principe de la chose sûre dans une autre perspective, comme exemple plausible de „règles générales du philosophe” selon le sentiment de Hume. V. A. Lapidus, *ibidem*, pp. 67-68. Empiriquement, on sait que l'on observe des violations du principe de la chose sûre. C'est le cas dans les fameuses expériences de Daniel Ellsberg (qui furent un point de départ important pour la théorie post-bayésienne de la décision). Si l'on retient l'interprétation instrumentale proposée plus haut pour le principe de la chose sûre, cela signifie que les agents concrets, qui pourtant réfléchissent à leurs choix, laissent parfois de côté des éléments fondamentaux d'une perspective instrumentale sur l'action.

### **La construction simultanée des actions et des conséquences**

La définition des états du monde, des actions et des conséquences doit être cohérente; c'est une tâche rationnelle que de vérifier cette cohérence. C'est une manière de dire que les uns et les autres sont à construire ensemble. Or, cette construction théorique peut très bien récapituler ou synthétiser (sans pour autant les reproduire) des éléments „constructifs” des processus psychologiques – en particulier, le processus par lequel un agent humain investit les choses de désir ou d'aversion (i.e. fixe ses goûts ou préférences ultimes concernant les états possibles), repère les moyens disponibles (i.e. les actions ayant une incidence causale qui sont à sa disposition) et finalement se décide au sujet de la mobilisation des moyens (i.e. choisit une action).

A. Lapidus écrit (ibidem, p. 20), en évoquant ce type de processus: „C'est ainsi dans la transition du désir et de l'aversion vers la volonté que s'achève la construction de l'ensemble complet sur lequel portent nos préférences [...]”. Il me semble que cela n'est pas éloigné „par principe” de la théorie classique, qui rend nécessaire de construire ensemble les actions, les conséquences et les croyances. Ce qui est ici visé comme le passage à la volition à partir de l'aversion et du désir paraît recouper la manière dont le sujet de la décision sélectionne une action au terme d'un processus qui fait intervenir des raisons; mais la théorie de la décision doit justement s'efforcer d'opérer la synthèse cohérente des raisons de cette sélection d'une action.

Lorsqu'on la compare avec les manières courantes de parler, on remarque que la théorie de la décision ne considère que des „conséquences”, qui ne sont pas forcément des „résultats” spécifiquement associés à l'action. Par exemple, en théorie de la décision, il n'y a jamais d' „inaction” qui permettrait d'apprécier, par différence, les „résultats” de l'action (au sens courant: ce qu'elle produit, qui ne se produirait pas en son absence); il n'y a jamais que des actions à comparer entre elles et ce que l'on décrirait comme une forme d' „inaction” dans la conversation ordinaire doit toujours être décrit (ou, pour employer une expression à la mode, „recadré”) en termes d'action. De plus, les conséquences résultent simultanément de l'action de l'agent, des événements naturels et, si l'agent n'est pas seul, des actions des autres. Dans le cas général, ce ne sont donc pas seulement les „conséquences de l'action” – si l'on entend par là le résultat spécifique de la seule „action”.

De plus, l'action, considérée du point de vue de la théorie de la décision, n'est pas définie indépendamment des conséquences. Actions et conséquences sont définies ensemble et de manière corrélée. Il s'agit bien d'une construction théorique récapitulant ce qui doit être, dans le monde réel, le résultat d'un certain processus psychologique réflexif des agents au sujet de la manière de penser leurs actions. Par contraste, dans les manières courantes de parler, les énoncés décrivant les conséquences sont le plus souvent formés indépendamment

des énoncés décrivant les moyens ou les actes. Il serait curieux, dans l'action concrète, de décrire le résultat que l'on veut obtenir d'une manière qui dépende de la façon dont on décrit le moyen envisagé; cela arrive peut-être dans certains cas, mais ce n'est pas habituel, et l'on peut penser qu'il s'agit alors d'une manière de parler brièvement en évitant des descriptions plus lourdes qui restent en principe possibles.

Par exemple, si je dis que je vais à la pharmacie la plus proche que je pourrai trouver, il est vrai que la conséquence implicitement visée (le fait de recevoir certains produits des mains de tel pharmacien sans avoir perdu trop de temps) dépend apparemment de l'action qui y mène (le choix du trajet le plus court, selon une certaine stratégie d'exploration du territoire); de même, l'action que je décris apparaît finalisée par l'obtention du résultat, mais en réalité, je sais fort bien que je peux la décrire d'une autre manière, certes plus compliquée, en décrivant la série d'opérations physiques et de choix par laquelle je compte me rendre à la pharmacie.

En théorie de la décision, l'action est précisément la correspondance qui s'établit entre des événements extérieurs (exogènes, si l'on veut) et les conséquences que l'on peut énumérer; ce n'est rien d'autre. Dans un second temps, lorsqu'il est question d'*interpréter* la théorie (et l'on ne doit pas manquer de le faire si la théorie doit avoir un quelconque intérêt), il est vrai que les actions ainsi définies sont habituellement *identifiées* avec des actions au sens ordinaire (diverses initiatives des agents suivies de gestes de ces agents dans le monde physique). Cette configuration assez particulière du rapport avec l'expérience, cet aspect contre-intuitif de la théorie expliquent peut-être l'extrême lenteur de la pénétration des conceptions décisionnelles précises dans les contextes pratiques. Par exemple, la description des actions en droit reste souvent vague, tributaire des représentations courantes de l'action, sans explicitation complète des problèmes de choix typiques qui sous-tendent ces représentations courantes.

### **Objectifs des agents et rationalité instrumentale: tout n'est pas donné d'avance**

Face à l'incertitude, les objectifs poursuivis par les agents (ou plutôt, qui servent à représenter leur comportement sous l'hypothèse de maximisation) sont des objectifs composites. Ils éloignent la représentation de l'action d'un schéma instrumental simple de type moyen-fin (comme l'a souligné John Skorupski [2001]). La manière d'arbitrer entre les différentes choses auxquelles on attribue de la valeur ne relève pas elle-même de la rationalité instrumentale sous la forme élémentaire du constat de la correspondance entre un but et un moyen. Ici encore, on rencontre dans la théorie classique ce qui doit être considéré comme une reconstruction théorique de ce qui est effectivement poursuivi par

l'acteur à travers ses actes. Et l'on trouve effectivement chez Hume, comme le souligne A. Lapidus (ibidem, p. 41) la claire conscience d'une distance (occupée selon sa philosophie par une configuration passionnelle) entre la structure des plaisirs et cet autre plan, celui des désirs ou des préférences<sup>19</sup>. On peut noter par exemple que la référence à la coutume sert à expliquer, chez Hume, des écarts *a priori* surprenants entre ces deux registres (A. Lapidus parle à ce propos de „déformation possible de la structure des plaisirs” – par exemple, les cas dans lesquels la vue du plus grand bien possible n'influence pas les hommes).

Par ailleurs, la théorie classique vise à systématiser des rapports aux objets qui sont effectivement présumés; sinon, l'application de la théorie n'a pas d'intérêt pour l'explication des conduites. C'est ce qui doit conduire, me semble-t-il, à relativiser la portée du contraste établi par A. Lapidus (ibidem, p. 19): „[...] ce n'est pas, comme on pourrait l'imaginer dans le cadre de l'analyse contemporaine, notre raison qui repère les objets qu'elle propose à nos passions de comparer, au risque de se heurter à ses propres limites cognitives, mais au contraire, nos passions qui investissent les objets [...]”.

Si la théorie de la décision a une visée explicative, il me semble qu'elle doit privilégier les éléments qui ont un rôle dans ce qui est à expliquer. Si l'on a un modèle d'aide à la décision qui demande à des agents qui n'en ont pas le temps et qui ne s'y intéressent pas de comparer entre elles un très grand nombre de choses, c'est que le modèle est surdimensionné. Mais c'est alors un défaut, non pas une propriété nécessaire de l'approche décisionnelle retenue. Il me semble que la même remarque doit s'appliquer aux modèles explicatifs.

### **L'écart entre l'objectif au sens formel (ce que le choix des actions maximise) et les conséquences préférables**

Dès que l'on introduit de l'incertitude, dès qu'il y a une certaine distance entre l'objet du choix et l'objet ultime des préférences, il n'est plus possible d'interpréter immédiatement les choix comme l'instrument de l'obtention de „ce qui est préférable”; on ne peut faire abstraction des opérations de comparaison ou d'agrégation des conséquences possibles de chacune des actions possibles. Le choix fondé sur l'espérance d'utilité, en particulier, n'est optimisateur que relativement à une fonction-objectif dont la maximisation sous contrainte peut très bien mener en pratique à une situation jugée très mauvaise par l'agent, alors que d'autres choix possibles auraient conduit à des situations qu'il juge meilleures.

---

<sup>19</sup> En effet, nos états affectifs apparaissent largement causés, selon la doctrine de Hume, par diverses associations d'idées, d'une manière qui, comme le souligne R. Sugden ([2005], p. 115), rend difficile sous ces hypothèses la rationalisation des variations de nature et d'intensité de nos sentiments.

On peut observer que la théorie de la décision considère dans ce cas une forme originale de sélection du préférable, directement relative aux actions. Mais les actions ne sont pas en elles-mêmes la source ultime de la motivation, selon la théorie de la décision classique; les actions apparaissent désirables ou non au vu du profil de leurs conséquences; c'est de celles-ci, mais non d'elles seules (car une opération d'agrégation des conséquences possibles est par ailleurs nécessaire) que les actions tirent leur valeur.

Pour le cas du choix en situation de risque ou d'incertitude, ces éléments donnent à penser que la théorie de la décision aborde la question de la rationalité en tâchant de dessiner une intuition de la cohérence dans l'attitude pratique face aux états possibles du monde, en privilégiant le rapport aux objectifs individuels<sup>20</sup>. Un raisonnement relevant immédiatement du schéma fin-moyen n'est pas possible: il faut définir une certaine perspective de l'acteur sur les résultats possibles d'actions envisageables, et définir sur cette base une règle de choix. La théorie reflète à ce niveau une certaine construction théorique sur la base des désirs des agents.

Dans la mesure où cette règle de choix prend la forme de l'optimisation d'une fonction – objectif, on est tenté de la décrire en termes instrumentaux. Mais si l'on s'en tient à l'idée de bon sens selon laquelle l'objectif de l'agent ne peut être différent de ce qui le satisfait, les remarques qui précède suggèrent plutôt que l'on a affaire à une *règle de choix* qui n'est pas exactement *le but de l'agent* (le but – ou point idéal – étant plutôt la satisfaction finale, non entièrement prévisible), mais dont la définition doit tenir compte du but (la satisfaction finale) ou, selon une autre description, des *objectifs* de l'agent (les qualités désirables ou indésirables des conséquences, qui „orientent” l'action, à l'instar des plaisirs et de la douleur chez Hume).

Il en va ici de même que pour la rationalité instrumentale dans l'usage d'un dispositif technique (un outil) ou d'une technique sociale ou corporelle. Par exemple, si je dis qu'une séance d'entraînement est le meilleur moyen de préparer une victoire sportive le lendemain, je veux dire qu'il y a de bonnes chances d'obtenir par ce moyen le but désiré. Je ne nie pas alors qu'il soit possible d'aboutir finalement à un constat d'échec (par exemple si l'entraînement se passe mal et cause des blessures). Mais je veux dire que, par comparaison avec d'autres stratégies envisageables (journée de repos, journée d'amusement...), le rapport avec le résultat désiré est plus favorable (i.e. jugé meilleur par moi selon une perspective qui est mienne et en tenant compte à ma manière des différents éléments qui sont en jeu). Le but par rapport auquel l'action apparaît instrumentale est bien la victoire sportive et non, par exemple, un indice agrégé de la valeur des résultats pondérée par les probabilités; un tel indice ne fait

---

<sup>20</sup> C'est la thèse défendue dans mon [1996] et reliée dans mon [1997] au modèle canonique général de l'explication de l'action intentionnelle (modèle de Churchland).

qu'exprimer une règle de comparaison des mérites des différentes stratégies possibles, du point de vue de l'obtention du but. Mais c'est cet indice et non le but (le résultat idéal) qui apparaît déterminant comme norme effective du choix. La complexité inhérente à toute décision en situation d'incertitude interdit que l'on puisse la comprendre par référence à un but simplement couplé avec un moyen.

Ajoutons que l'objectif est bien une suite possible de l'action (un état du monde jugé favorable), non pas la satisfaction, grâce au choix de l'action, d'une préférence qui porterait en dernier lieu, sur l'action elle-même (car si tel était le cas, je ne serais pas prêt à admettre qu'une autre action, moins favorable *a priori*, puisse éventuellement conduire à l'obtention de l'objectif final, alors qu'il serait irrationnel de le nier ici, puisque mon objectif – ce qui est investi du plus grand désir – est tout de même la victoire sportive).

### **Signification de l'attribution d'une fonction-objectif**

La lecture d'A. Lapidus met en évidence la fonction d'interprétation (ou peut-être de modélisation) de l'approche de Hume: la transition entre deux configurations passionnelles n'est pas elle-même une passion, mais „notre façon de comprendre le passage de l'une à l'autre” (p. 19). Or, cette ambition interprétative est également celle de la théorie classique, comme on peut le remarquer notamment en considérant ce que signifie l'attribution à des agents d'une fonction-objectif.

A propos de la procédure d'attribution aux agents concrets d'une fonction-objectif, il convient d'observer qu'il ne s'agit que d'une procédure d'interprétation. Or, on peut penser que cette interprétation est importante d'un point de vue épistémologique, pour les sciences sociales. En effet, dans la plupart des familles de modèles du comportement, surtout en ce qui concerne l'espèce humaine, on tente d'expliquer la conduite des agents à partir d'une sorte de compromis compréhensible entre quelques motifs essentiels, qui sont identifiables à des aspects distincts des états du monde (par ex. le loisir et l'argent, dans une théorie de l'offre de travail, les avantages de la conquête et les inconvénients des pertes dans le cas d'une offensive militaire, etc.). Ce compromis étant relativement simple dans certains cas, il peut apparaître comme une sorte de but. Sous certaines descriptions au moins, il est crédible en tant que résumé d'états mentaux réels des agents. Dans la mesure où l'on cherche à expliquer et à prévoir les conduites de cette manière, il est compréhensible que l'on se donne un objet qui ait la structure correspondante (un agent, une fonction-objectif).

Toutefois, dans le cas où le risque ou l'incertitude intervient, nous avons vu que la fonction-objectif reposait nécessairement sur une agrégation des possibles et des chances, en sorte qu'elle ne peut jamais consister purement en l'expression d'un objectif ou de la synthèse opérant un compromis entre plusieurs objectifs. Il est possible que l'agent „agisse comme si” il maximisait telle fonction objectif

sans pourtant que cette fonction – objectif exprime à ses yeux un objectif „de compromis” consciemment visé.

Dans le cas certain, on peut observer que l’interprétation des comportements observés en termes d’optimisation de l’objectif n’est légitime que sous une hypothèse très forte, d’après laquelle les choix sont la sélection du préférable. Cette hypothèse exclut les phénomènes tels que la faiblesse de la volonté<sup>21</sup>.

Enfin, le type d’interprétation „instrumentale” qui est parfois rendu possible par les conditions imposées aux préférences concerne en fait une structure d’interprétation de l’action, plutôt que l’action elle-même. En effet, il y a une liaison nécessaire entre l’interprétation de l’action comme action instrumentale (i.e. en termes de maximisation d’une fonction-objectif) et l’interprétation de l’action comme initiative orientée vers le préférable.

On peut le voir de la manière suivante, en raisonnant pour le cas certain. D’un côté, l’objectif de l’action instrumentale ne peut être que l’obtention tendancielle du préférable: c’est bien parce que l’action est supposée favoriser (les choses étant vues *ex ante*) l’obtention d’un résultat préféré (investi de désir) que l’action apparaît comme un instrument pour l’acteur (on n’utilise un instrument que parce que l’on veut ou vise quelque chose, or ce que vise l’agent non schizophrène est identiquement ce qu’il préfère – sinon, on ne voit pas pourquoi il ne changerait pas d’objectif visé).

Mais d’un autre côté, l’action ne peut être traitée comme instrumentale (au sens formel de la possibilité d’une représentation en termes d’optimisation d’une fonction-objectif ou de saturation d’une structure de préférences) que parce que les préférences ont tout d’abord été supposées telles que l’obtention du raisonnablement „préférable” par cette voie, et relativement à ces préférences, ait un sens défini (notamment grâce aux postulats de cohérence et de complétude concernant les préférences). Ainsi, la recherche du préférable et le caractère formellement instrumental prêté à l’action vont de pair. Ce sont deux aspects corrélés d’un dispositif théorique d’explication de l’action.

### **3. Les limites effectives de la théorie classique et l’utilité d’une relecture de Hume**

La critique de la critique d’A. Lapidus est l’occasion de souligner que certains aspects de la théorie classique apparaissent effectivement comme des limites, en sorte qu’ils peuvent apporter un soutien légitime aux tentatives pour reformuler la théorie de la décision en s’inspirant de certaines descriptions de Hume.

---

<sup>21</sup> Eventuellement, cela pourrait ne pas poser problème, si l’on retenait une approche naturaliste de la décision (comme chez certains économistes travaillant à la lisière de la sociobiologie), renonçant à interpréter l’action en termes de choix intentionnel ou volontaire.

### **L' intervention d'une dimension exploratoire dans la formation des préférences ou des choix**

La dimension adaptative des préférences a été soulignée dans la théorie de la découverte des goûts proposée jadis par R. Cyert et M. De Groot [1975]. Mais cette voie d'étude délaissée reste sans doute à développer, aujourd'hui encore. La parenté entre cette approche et la théorie néo-humienne de Diaye et Lapidus est indirectement confirmée par le reproche adressé par ces derniers à la critique de R. Sugden (Diaye et Lapidus [2005b], p. 120). Cet auteur aurait retenu un test de la rationalité bloquant tacitement toute révision des préférences dans la dynamique des passions<sup>22</sup>. On voit par là que Diaye et Lapidus, apparemment guidés par la doctrine du désir comme dernier mouvement de l'esprit dans le processus de choix, ont véritablement en vue une théorie de l'évolution des préférences au cours de ce processus.

Par ailleurs, la théorie de l'action „recadrée” proposée dans le cadre d'une approche évolutionniste des sciences sociales (Fillieule [1998]) met en avant la manière dont les agents, en acquérant de l'information, et à préférences données, rectifient „le cadre prérequis pour qu'une optimisation puisse être effectuée”. La dimension exploratoire du choix a alors des conséquences non seulement sur les choix eux-mêmes, mais aussi sur la procédure qui conduit aux choix<sup>23</sup>.

On peut, bien sûr, s'intéresser dans une perspective de ce genre à ce que dit Hume de la „coutume”, qui contribue avec la pratique et l'habitude à la détermination des „proportions que nous devrions respecter quand nous préférons un objet à un autre” (TNH II).

En dehors de l'économie, la dimension exploratoire apparaît également importante pour comprendre certaines interactions politiques ou administratives.

---

<sup>22</sup> Selon R. Sugden ([2005], p. 114, dans la continuité d'analyses de John Broome), le test de rationalité appuyé sur une théorie de la rationalité est négatif, lorsqu'il n'est pas possible de „sauver” la théorie (face à une réfutation apparente) en individualisant plus finement les objets du choix (jusqu'au point où l'autorisent les principes retenus pour déterminer quelles différences entre options sont insuffisantes pour justifier une préférence). En d'autres termes, il y a une absence de rationalité lorsque toutes les explications causales vers lesquelles on doit se tourner pour rendre compte des choix ne peuvent en même temps valoir comme des raisons.

<sup>23</sup> Si l'on suit cette approche, il faut sortir du programme de recherche comme celui qu'avait défendu George Stigler, privilégiant l'intégration de la recherche d'information dans un programme d'optimisation donné et invariant. R. Fillieule souligne ([1998], p. 115) que le „recadrage” (la modification des paramètres du programme de décision au fil de l'acquisition de connaissances) „signifie également que le modèle laisse une place à l'erreur : si un agent modifie son cadre de décision, cela veut bien dire qu'auparavant il ne possédait pas une information exacte et complète sur la situation” – ce qui doit refléter, selon l'auteur, l'omniprésence de l'erreur dans la vie économique. L'erreur ici considérée est corrélative de la nouveauté dans l'activité économique, „omniprésente et très délicate à formaliser”, dans les termes de B. Walliser ([2002] p. 158) qui signale que cela concerne notamment les biens en présence.

Par exemple, pour comprendre l'„implémentation expérimentale” au sens de R. Matland [1995]. Dans ce type de mise en œuvre d'une politique par une autorité, les acteurs sociaux impliqués sont attentifs aux premiers résultats obtenus, ainsi qu'à l'expertise et à l'information obtenues grâce aux premières étapes, d'une manière qui fait évoluer les préférences.

On doit toutefois rappeler que les économistes et les politologues résistent souvent à l'hypothèse d'une modification des préférences fondamentales des agents. En sciences économiques, la critique est souvent motivée par des raisons épistémologiques (c'est se faire la partie trop belle que d'expliquer des changements sociaux en postulant de manière *ad hoc* une modification des préférences). Dans la critique de la théorie de la démocratie délibérative développée par Calvert et Johnson [1998], cela prend un tour normatif: il est arbitraire de juger souhaitable que les préférences fondamentales des acteurs se modifient.

### **L'incomplétude des préférences liée à l'apparition de cas nouveaux dans la vie sociale**

Plusieurs approches récentes, en théorie politique particulièrement, font ressortir la nécessité d'examiner l'élaboration sociale d'objets de référence, notamment pour étudier la construction de la coordination sociale en présence de cas nouveaux qui se présentent de manière imprévue. Dans le prolongement de remarques influentes de David Kreps [1990] sur les limites de la théorie du choix rationnel qui tiennent à l'énumération préalable des finalités et des possibles (alors qu'il y a dans la vie sociale une part importante de la nouveauté et de l'imprévisible), certains auteurs ont été amenés à développer des approches théoriques en termes de „rationalité située”, dans lesquelles on admet que, dans des interactions qui se jouent en plusieurs étapes, il peut y avoir un sens à indexer chaque étape par un „contexte” spécifique (ayant un caractère de nouveauté ou d'imprévisibilité pour les acteurs), même si la structure décisionnelle de l'interaction reste la même de période en période (Calvert et Johnson [1999]).

Cela permet d'étudier des liaisons intertemporelles entre les étapes de l'interaction, pour des préférences fondamentales fixes, et pour une structure de jeu invariante. En particulier, on cherche à mieux comprendre par cette voie la manière dont peut se constituer un répertoire culturel des agents, constituant par degrés une sorte de „point focal” (au sens de T. Schelling) utile à leur coordination.

Certes, le „contexte” du choix est alors supposé inscrit dans les circonstances extérieures de l'interaction plutôt que dans l'état d'esprit des acteurs sociaux. Il me semble toutefois que cette différence importe moins que le rapprochement qui demeure possible avec l'approche défendue par A. Lapidus. En effet,

à cause de la sollicitation donnée par des variations dans un „contexte” extérieur, on admet que les agents expérimentent une évolution de leur manière de considérer les choses, et d’investir progressivement différentes configurations sociales d’un intérêt plus grand, ou moins grand. Les variations du „contexte” extérieur déterminent alors une évolution du „contexte du choix” au sens de la configuration des désirs privilégiée par l’approche néo-humienne d’A. Lapidus. Il s’agit bien alors, remarquons-le, de la construction graduelle d’issues (ou d’états du monde) graduellement investis par l’intérêt des agents. Il s’agit bien de ce qui finalise l’action et non pas seulement d’une évolution dans le classement des actions (même si une telle évolution en résulte aussi). Il me semble que cela illustre et prolonge le courant d’idées dont A. Lapidus nous a aidé à cerner l’origine chez Hume<sup>24</sup>.

## Conclusion

Si le contraste peut apparaître si grand entre la théorie de Hume et la théorie du choix rationnel, c’est probablement parce que la théorie du choix rationnel est couramment appréhendée non pas comme une matrice pour proposer des explications mettant en forme les raisons de l’action, mais comme une théorie qui serait en quelque sorte intrinsèquement mathématique, et à laquelle on demanderait simultanément de „s’appliquer” aux choix observés<sup>25</sup>;

<sup>24</sup> Je songe en particulier à l’attention accordée à juste titre par A. Lapidus aux passages de Hume qui concernent la séparation des passions dans le *Traité de la nature humaine*, II et dans la *Dissertation sur les passions*. Les passions peuvent „se remplacer à tour de rôle”, étant alternativement opérantes, à cause du fait que l’esprit passe de l’une à l’autre au cours du temps. Comme l’observe A. Lapidus (ibidem, p. 52), cette séparation „représente la modalité typique de la coexistence de multiples contextes de choix”. Du point de vue de l’explication des actions, il semble y avoir une parenté étroite entre le fait de dire que les acteurs évoluent successivement dans divers contextes de choix qui font évoluer leur intérêt pour diverses actions (à cause de la liaison de ces actions dans les circonstances avec des arguments permettant la coordination réussie avec autrui), comme chez Calvert et Johnson, et le fait de dire (comme il le faudrait si l’on suivait A. Lapidus) que les acteurs ont en eux une pluralité de potentialités pour l’évaluation des actions, et qu’elles sont activées à tour de rôle au cours du temps au gré des circonstances. La seule différence notable réside dans le fait que dans la première approche, on insiste davantage que dans la seconde sur le fait que l’évolution est le résultat de l’exposition à des circonstances *nouvelles* ; mais il se peut bien, après tout, que cette nouveauté reflète le réveil d’aspirations antérieurement manifestées sous d’autres formes. Le rôle de la thématique de la nouveauté est surtout ici heuristique : c’est à partir des problèmes liés à la nouveauté des situations que l’on en est venu à suivre la piste d’une évolution endogène et contextualisée des stratégies.

<sup>25</sup> Ce n’est pas le lieu d’examiner ici la pertinence de cette approche d’une manière générale. Disons simplement qu’elle peut avoir pour attrait la compatibilité avec la versatilité interprétative de la théorie de la décision, capable de servir de point d’appui à des théories

cette demande demeurant sans réponse (de manière peu surprenante à vrai dire), on se trouve alors conduit à reprocher à la théorie classique son irréalisme, son inaptitude à tenir compte du travail critique et constructif de l'agent lui-même, etc. Je pense que la présente controverse est indirectement liée, pour cette raison, à l'habitude prise par certains auteurs (qui s'éloignent de la tradition de l'individualisme méthodologique compréhensif tout en en reprenant les outils techniques) de considérer la théorie de la décision comme une branche des mathématiques (dépourvue d'interprétation empirique) et les sciences qui s'appuient sur elles – comme l'économie ou la „théorie politique positive” – comme des sciences formelles séparables d'éventuelles „interprétations” empiriques liées à leurs „applications”. C'est un point de vue que, pour ma part, je ne partage pas<sup>26</sup>. Corrélativement, il me semble qu'il ne faut pas exagérer la distance qui existe, au niveau des visées fondamentales, entre la théorie humienne et la théorie classique de la décision.

La théorie de Hume tire son attrait maintenu de la description psychologiquement plausible de l'enrichissement graduel, par un agent, de ses propres centres d'intérêt. On peut effectivement espérer progresser dans la voie de la plausibilité psychologique en cherchant à élaborer une approche de la décision privilégiant cette dimension exploratoire.

Toutefois, on ne peut perdre complètement de vue le fait que la théorie classique de la décision offre une systématisation qui apporte, par rapport aux représentations courantes de la décision, des gains du point de vue de la clarté et de la cohérence. Dans la mesure où le but de Hume lui-même était essentiellement de fournir des explications de la conduite humaine, ces gains ne peuvent pas être comptés pour rien lorsqu'on compare sa théorie aux constructions ultérieures. Pour cette raison, un „retour à Hume” est envisageable à cause des aperçus psychologiques demeurés sous-exploités que l'on doit à Hume, mais ne s'impose pas avec évidence pour des raisons de principe tirées de l'analyse normative de la décision.

---

substantielles très diverses. Mais par un autre côté, et d'une manière plus décisive selon mon jugement, cette approche risque de favoriser la substitution de procédures de choix imaginaires à la décision réelle, et corrélativement, d'appuyer des reproches à la théorie qui ne vaudraient que si la théorie prétendait (déraisonnablement) que la décision réelle „se passe comme elle le dit” (i.e. comme dans la tête du lecteur d'un traité de théorie de la décision) dans la série réelle des états mentaux des décideurs. V. à ce propos, dans le contexte des discussions sur l'évolution de la science économique, P. Demeulenaere [1996] (et mon compte rendu [1999]).

<sup>26</sup> Selon mon interprétation, la théorie de la décision est d'emblée pourvue d'interprétations qui conditionnent sa valeur en tant qu'explication de l'action (je pense que ce point de vue recoupe largement celui de M. Paquette [2005]) – je veux dire par là que l'interprétation de la partie formelle ou mathématique (s'il y en a une) fait partie de la théorie – et je considère les sciences qui s'appuient sur elles comme des sciences empiriques.

Mon commentaire initial de Hume a semblé illustrer la recherche, dans ses textes, d'une anticipation de ce qui est devenu par la suite une théorie calculatoire de la rationalité pratique. Il est vrai que, sur des points importants, cette théorie est plus proche des aspirations scientifiques systématiques de Hobbes que de l'anthropologie si subtile de Hume et de sa phénoménologie élaborée des émotions morales<sup>27</sup>. Si mon commentaire a pu donner l'impression de rabattre le propos du philosophe écossais sur une simple construction mathématique, il mérite en effet d'être critiqué, et plus vivement sans doute que dans les remarques d'A. Lapidus ; je dois cependant insister sur le fait que tel n'était pas exactement mon propos. Je ne m'intéressais pas tant à l'anticipation chez Hume d'une construction mathématique qu'à la préfiguration, dans sa philosophie, d'un traitement des raisons de l'action du type de celui que l'on associe d'ordinaire à cette construction mathématique (typiquement, un raisonnement sur le plus grand bien conduit en termes d'espérance maximale de bien, en tenant compte des probabilités des bénéfiques ultimes, avec séparation conceptuelle des probabilités et des bénéfiques).

Les auteurs qui considèrent la théorie de la décision essentiellement comme une entreprise de „formalisation” (séparable par principe de toute question d'interprétation empirique ou anthropologique), ou simplement comme une branche des mathématiques, pourraient en effet développer une approche rétrospective dans laquelle on se soucierait seulement de trouver chez les auteurs du passé (même chez ceux qui, comme Hume, n'adoptent pas un point de vue calculatoire) l'esquisse de raisonnements „formalisables” et, dans les faits, formalisés un peu plus tard. Mais tel n'était pas mon point de vue. Je ne pense pas du tout, en ce qui me concerne, que la pertinence et l'apport de la théorie du choix rationnel puissent être appréciés indépendamment de l'interprétation que l'on en donne en termes de raisons des dispositions à agir ou des actions. Et c'est bien dans le registre de la compréhension de certaines raisons de l'action que je trouvais la contribution de Hume véritablement décisive, même si (comme le rappelle justement R. Sugden [2005], sa théorie de l'association des idées rend difficilement concevable une structure globalement ordonnée et rationnelle de la décision.

Il me semble que c'est principalement sur le terrain identifié en dernier lieu – celui de la nouveauté et de l'exploration dans la décision – qu'il y a lieu d'évaluer l'apport nouveau de théories à dominante psychologique, initialement suscitées par les controverses autour de la lecture de Hume. Il va sans dire que je souhaite vivement que cet apport soit positif.

---

<sup>27</sup> Je dois à Laurent Jaffro d'utiles observations à ce sujet.

## Références

- Becker G. et Mulligan C., 1997, *The Endogenous Determination of Time Preference*, „Quarterly Journal of Economics”, août, pp. 729-758.
- Calvert R. et Johnson J., 1998, *Rational Actors, Political Argument, and Democratic Deliberation*, Annual meeting of the American Political Science Association (disponible sur Internet).
- Calvert R. et Johnson J., 1999, *Interpretation and Coordination in Constitutional Politics*, (in:) E. Hauser et J. Wasilewski (dir.), *Lessons in Democracy*, Jagiellonian University Press and University of Rochester Press.
- Cléro J.-P., 1998, *Hume. Une philosophie des contradictions*, Paris, Vrin.
- Cozic M., 2005, *Fondements cognitifs du choix en rationalité limitée*. Thèse pour le doctorat de philosophie, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).
- Cyert R.M. et De Groot M., 1975, *Adaptive utility*, (in:) R.H. Day et T. Groves (dir.), *Adaptive Economic Models*, New York, Academic Press.
- Diaye M.-A. et Lapidus A., 2005a, *A Humean theory of choice of which rationality may be one consequence*, „European Journal for the History of Economic Thought”, 12 (1), mars, pp. 89-111.
- Diaye M.-A. et Lapidus A., 2005b, *Why rationality may be a consequence of Hume's theory of choice*, „European Journal for the History of Economic Thought”, 12(1), mars, pp. 119-126.
- Demeulenaere P., 1996, *Homo Oeconomicus. Enquête sur la constitution d'un paradigme*. Paris, PUF. Coll. „Sociologies”.
- Demeulenaere P., 1998, *Les ambiguïtés constitutives du modèle du choix rationnel*, (in:) Saint-Sernin et al. [1998].
- Gilboa I., Schmeidler D., 1995, *Case-Based Decision Theory*, „The Quarterly Journal of Economics”, 110 (3), août 1995, pp. 605-639.
- Giraud R., 2004, *Une théorie de la décision pour les préférences imparfaites*, Université Panthéon-Sorbonne (Paris-I, France), Thèse pour le doctorat de sciences économiques.
- Kreps D., 1990, *Corporate Culture and Economic Theory*, (in:) Alt J. and Shepsle K. (eds.), *Perspectives on Positive Political Economy*, Cambridge University Press.
- Landemore H., 2004, *Hume. Probabilité et choix raisonnable*, Paris, PUF, coll. „Philosophies”.
- Lapidus A., 2000, *La rationalité du choix passionnel: en quête de l'héritage de David Hume*, „L'Année sociologique”, 50 (1), pp. 9-84.
- Le Menestrel M. et Van Wassenhove L., 2001, *The Domain and Interpretation of Utility Functions: An Exploration*, „Theory and Decision”, 51, pp. 329-349.
- Luce R.D., 1956, *Semiorders and a Theory of Utility Discrimination*, „Econometrica”, 24.
- Martin Th. (dir.), 2003, *Probabilités subjectives et rationalité de l'action*, Paris, CNRS éditions.
- Matland R. E., 1995, *Synthesizing the Implementation Literature: the Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation*, „Journal of Public Administration Research and Theory”, 5(2), pp. 145-175.
- Paquette M., 2005, *La délibération dans les théories axiomatisées de la décision*. Thèse pour le doctorat de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Picavet E., 1995, *Approches du concret. Une introduction à l'épistémologie*, Paris, Ellipses.
- Picavet E., 1996, *Choix rationnel et vie publique*, Paris, PUF. Coll. „Fondements de la politique”.
- Picavet E., 1997, *L'explication de l'action intentionnelle*, (in:) Andréani T. et Rosen M., *Structure, système, champ et théories du sujet*, Paris, L'Harmattan.
- Picavet E., 1999, *Book Review: „Homo œconomicus and Histoire de la théorie sociologique”, by Pierre Demeulenaere*, „Philosophy of the Social Sciences”, 29 (3), pp. 441-449.
- Picavet E., 2001, *Histoire et théorie: le cas du „problème de l'action collective”*, (in:) Y.-C. Zarka (dir.), *Comment écrire l'histoire de la philosophie ?* Paris, PUF.

- 
- Saint-Sernin B., Picavet E., Fillieule R. et Demeulenaere P. 1998, *Les Modèles de l'action*. Paris, PUF, coll. „Sociologies”.
- Skorupski J., 2001, *Rationality – instrumental and other*, (in:) Boudon R., Demeulenaere P. et Viale R., *L'explication des normes sociales*, Paris, PUF.
- Sugden R., 1991, *Rational Choice: A Survey of Contributions from Economics and Philosophy*, „Economic Journal”, 191, juillet.
- Sugden R., 2005, *Why Rationality is not a consequence of Hume's Theory of Choice*, „European Journal for the History of Economic Thought”, 12 (1), mars, pp. 113-118.
- Walliser B. 2002, *Les modèles économiques*, (in:) P. Nouvel, *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, PUF, coll. „Science, histoire et société”.